

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 21 (1959)
Heft: 2

Rubrik: Nouvelles des sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

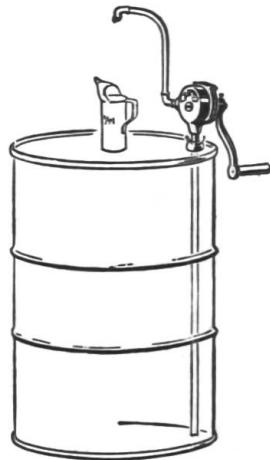
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Comment économiser de l'huile

Le soutirage de l'huile n'a pas toujours lieu sans pertes. On ne voit que trop souvent des flaques d'huile autour des fûts, ce qui, pour ne pas parler des pertes, est assez désagréable. La nouvelle pompe reproduite sur

la figure apporte une solution rationnelle à cet état de choses. La pompe en question se monte sur le fût d'huile et permet de vider celui-ci jusqu'à la dernière goutte. Le tuyau d'aspiration se visse au filetage de l'orifice du fût, ce qui donne une parfaite stabilité à la pompe. Comme cette dernière fonctionne aussi bien dans un sens que dans l'autre (aspiration ou refoulement), l'huile pompée en trop peut être refoulée dans le fût. En actionnant la pompe en arrière, on évite simultanément le dégouttement de l'huile. Toute perte de liquide se trouve ainsi exclue. D'autre part, il devient impossible que des impuretés pénètrent à l'intérieur du fût et l'huile est toujours d'une parfaite propreté. Si l'on a soin d'enlever la manivelle, on évitera que n'importe qui puisse manœuvrer cette pompe.

H.St.

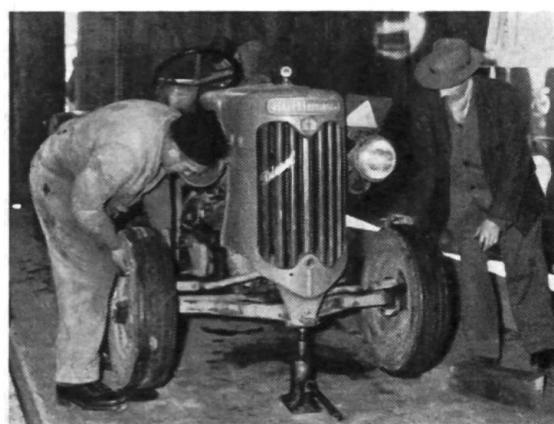
Nouvelles des sections

Section neuchâteloise

Journées de contrôle de tracteurs

Ces journées ont eu lieu les 5, 6 et 7 février 1959 au Val-de-Ruz. Une trentaine de tracteurs ont été examinés, à raison de un tracteur à l'heure environ.

Nous tenons à féliciter, d'une part, les propriétaires qui ont fait confiance à leur section, en présentant leur tracteur et, d'autre part, les deux experts de leur dévouement et les remercions pour les connaissances apportées au cours de ces journées.



Il n'est pas exagéré de dire que chaque propriétaire de tracteur a appris quelque chose, principalement que le début d'un jeu ou le mauvais réglage de la direction et des freins, par exemple, peuvent occasionner, si remède immédiat n'est pas apporté, de grosses dépenses ultérieures. C'est là le but principal de ces contrôles.

Ces journées d'expérimentation ont été concluantes. Nous croyons toutefois pouvoir affirmer qu'il y a chez nous, comme partout, d'ailleurs, beaucoup de tracteurs qui mériteraient d'être contrôlés avant qu'il ne soit, hélas, trop tard!

Que chaque propriétaire de tracteur, à l'avenir, n'ait aucun scrupule à s'inscrire à un de ces contrôles qui, nous l'espérons, pourront être organisés dans d'autres secteurs du canton pour autant que les inscriptions soient suffisantes.

H.R.

L'assemblée générale est fixée au samedi, 28 février 1959, à 14.00 heures précises, à la grande salle du Buffet de la gare (1er étage) à Neuchâtel. Le comité compte sur une nombreuse participation.